



Refus de signer l'état des lieux de sortie

Par **faloupe**, le **24/12/2015** à **12:22**

Bonjour,

J'ai louer un appartement en avril 2015 avec EDL fait avec le père du proprio (sans mandat).

J'ai rendu mon appartement en décembre 2015. Lors de l'EDL fait cette fois ci avec l'agence mandatée (présence d'un expert et du père du proprio toujours sans mandat) . nous ne sommes pas tombés d'accord et j'ai refusé de signer son document numérique dans lequel était stipulé ceci " le locataire sortant ou son représentant reconnait avoir lu, à l'invite de l'expert, cet état des lieux mentionnant, notamment, les dégradations ou défauts d'entretien relevant de son éventuelle responsabilité après comparaison ultérieure avec l'état des lieux d'entrée et ne le conteste pas. il est informé que des indemnités correspondant à des dégradations ou défauts d'entretiens pourront être imputées sur son dépôt de garantie. Des réserves sont émises à propos des éléments non vérifiés. "

Ils sont partie en me laissant les clefs. J'ai donc fermé les lieux et suis partie.

Aussi, l'expert a refusé de regarder et donc de comparer avec l'état des lieux d'entrée et m'a incité à la signature sous menace de l'intervention d'un huissier à mes frais.

Que faire ? j'ai toujours les clefs je vaudrai pas qu'il me facture le loyer

Merci pour votre aide,

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **24/12/2015** à **13:40**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien pour quelle raison vous avez refusé de signer ?

Est-ce que l'état des lieux n'était pas fidèle à l'état réel du logement ? Je vous rappelle au passage qu'un état des lieux contradictoire se fait à deux, bailleur (ou son représentant) et locataire, et que les 2 parties sont parties prenantes dans la rédaction.